



## Achat d'un appartement loué

Par **lafage**, le **19/06/2010** à **12:31**

Bonjour,

nous sommes en train d'acquérir un appartement actuellement loué. Un locataire y vit donc et son contrat de bail court jusqu'en juillet 2012. Sommes nous condamnés à attendre la fin du bail pour profiter des lieux ou pouvons-nous l'occuper avant la fin du bail ? Sachant qu'en parallèle du crédit immobilier nous devons payer le loyer de l'appartement dans lequel nous vivons actuellement, existe t'il un moyen, sous condition de préavis rallongé peut-être, de forcer le locataire à quitter les lieux ?

Merci par avance pour vos réponses.

Par **dobaimmo**, le **19/06/2010** à **13:04**

Bonjour

Non, le bail continue jusqu'en Juillet 2012. Il n'y a aucune solution intermédiaire sauf si le locataire part de lui même.

et de plus, il faudra lui donner congé pour reprise pour habiter, dans des formes très encadrées, avec reception par lui du congé au plus tard 6 mois avant la fin du bail. c'est d'ailleurs pour cela que le prix d'achat peut être sans doûte plus bas.

cordialement